



Ordonnance de l'OFCOM sur les installations de télécommunication (OOIT)

Modification du ... 2021

*L'Office fédéral de la communication (OFCOM)
arrête:*

I

L'ordonnance de l'OFCOM du 26 mai 2016 sur les installations de télécommunication¹ est modifiée comme suit:

Art. 7, al. 2, let. a et 3

² Les installations émettrices pour radioamateurs disponibles dans le commerce, neuves ou usagées, peuvent être remises uniquement:

- a. aux titulaires d'un indicatif d'appel au sens de l'art. 47f de l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications² contre quittance et présentation de la facture de l'année en cours;

³ La quittance doit comporter le nombre, la marque et le type des installations de radiocommunication remises, l'adresse et la signature de la personne à qui les installations ont été remises et, le cas échéant, l'indicatif d'appel figurant sur la facture présentée. Elle ne doit pas être signée lorsque les installations sont envoyées par la poste.

II

L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

¹ RS 784.101.21

² RS 784.104

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

... 2021

Office fédéral de la communication:
Bernard Maissen

Annexe 2
(art. 2, al. 1)

Prescriptions techniques applicables aux interfaces, conformément à l'art. 3, al. 1, OIT³

N°	Titre du document	Édition
...		
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	27
...		
RIR1010	Systèmes de transmission de données à large bande	18
...		
RIR1012	Télématique des transports et du trafic (TTT)	15
...		

³ Les prescriptions applicables aux interfaces peuvent être obtenues gratuitement auprès de l'Office fédéral de la communication, rue de l'Avenir 44, case postale, 2501 Bienne, ou consultées gratuitement sur son site à l'adresse suivante: www.ofcom.ch > L'OFCOM > Bases légales > Pratique en matière d'exécution > Appareils et installations > Prescriptions techniques d'interface (RIR).